

Arrêté n°2026-68 du 29 juin 2026 portant composition du jury académique du Certificat de Formation Générale - Session 2026

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°83-569 du 29 juin 1983 portant création du Certificat de Formation Générale modifié par le décret n°88-459 du 25 avril 1988 et par le décret n°2010-784 du 8 juillet 2010 ;

Vu le décret du président de la République en date du 4 juin 2025 portant nomination de Monsieur Gabriele FIONI en qualité de recteur de la région académique de la Guadeloupe, recteur de l'académie de la Guadeloupe ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2010 précisant les conditions de délivrance du Certificat de Formation Générale à compter de la session de juin 2011 ;

Vu l'arrêté n°MEN000112844275 du 14 avril 2026 portant fin de fonctions dans l'emploi de secrétaire général d'académie ;

Vu l'arrêté n°2026-13 du 15 avril 2026 portant intérim de la fonction de secrétaire général de la région académique de Guadeloupe

Sur proposition de la secrétaire générale de région académique par intérim,

ARRETE

Article 1^{er} : Le jury académique de l'examen organisé en vue de l'attribution du certificat de formation générale, session de juin 2026, se réunira le mercredi 8 juillet à 08h00, et est composé ainsi qu'il suit :

Présidente :

- Mme Muriel COL-MINNE, IA-DAASEN.

Membres des personnels enseignants de l'Education nationale :

1°) Directeurs de SEGPA :

- M. Gérôme BEDEL, Directeur de SEGPA, Collège Général de Gaulle, Le Moule ;
- M. Rudy MOLONGO, Directeur de SEGPA, Collège Florette Morand, Morne-A-L'eau.

2°) Enseignants :

- Mme Nathalie LAUDE, Conseillère Pédagogique ASH, Les Abymes ;
- Mme Françoise BURNER, Enseignante spécialisée, LPO Chevalier de St-Georges, Les Abymes ;
- M. Pascal MOESTUS, Enseignant au Centre Pénitentiaire, Baie-Mahault ;
- M. Michel MOUROUVIN, Enseignant au RSMA, Baie-Mahault.

Représentant des organismes professionnels :

- Mme Marie-France THIBUS, représentante des employeurs (CGPME Guadeloupe).

Article 2 : La secrétaire générale de région académique par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait aux Abymes, le 29 juin 2026

Le recteur de région académique


Gabriele FIONI

